

## **AVIS DE TAUX DE DIVIDENDE**

BCE Inc. continuera d'avoir, le 1<sup>er</sup> mars 2008, des actions privilégiées de premier rang, série AC, à dividende cumulatif, rachetables (« actions privilégiées de série AC ») en circulation si les porteurs d'au moins 2,5 millions d'actions privilégiées de série AC choisissent, le ou avant le 20 février 2008, de ne pas convertir leurs actions en actions privilégiées de premier rang, série AD, à dividende cumulatif, rachetables (« actions privilégiées de série AD »). **Si tel est le cas, au 1<sup>er</sup> mars 2008, les actions privilégiées de série AC donneront droit, chaque trimestre, à un dividende fixe en espèces de 0,2875 \$ basé sur un taux de dividende annuel de 4,60 % si le conseil d'administration de BCE Inc. en déclare, pendant les cinq années suivant le 1<sup>er</sup> mars 2008.**

Conformément aux modalités et conditions de l'entente définitive conclue par BCE Inc. concernant son acquisition par un groupe d'investisseurs dirigé par Teachers Private Capital, la division d'investissement privé du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, Providence Equity Partners Inc., Madison Dearborn Partners, LLC et Merrill Lynch Global Partners, Inc., l'acquéreur a convenu d'acquérir la totalité des actions privilégiées de série AC en circulation au prix de 25,76 \$ l'action, ainsi que les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de prise d'effet (au sens donné à ce terme dans l'entente définitive). L'acquéreur a également convenu, conformément aux modalités et conditions de l'entente définitive, d'acquérir les actions privilégiées de série AD qui pourraient être émises par BCE Inc. suite à la conversion des actions privilégiées de série AC au prix de 25,50 \$ l'action, ainsi que les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de prise d'effet. Le conseil d'administration de BCE Inc. a obtenu, des conseillers financiers de BCE Inc., des avis quant au caractère équitable, d'un point de vue financier, de la contrepartie devant être payée pour les actions privilégiées.